

Communiqué de presse
Le 13 décembre 2019

Conseil Métropolitain du 13 décembre 2019

La Métropole Européenne de Lille relève le défi d'une métropole sobre, solidaire et résiliente

Le Conseil Métropolitain vote son Plan Climat Air Energie Territorial

Le réchauffement climatique est une réalité d'ores et déjà observable dans la Région des Hauts-de-France et sur la métropole lilloise. Le 25 juillet 2019, la température à Lille a atteint 41,4°C, dépassant largement le précédent record de 37,6°C datant de juillet 2018. D'après l'Observatoire Climat des Hauts-de-France, la température moyenne à Lille a augmenté de 1,7°C entre 1955 et 2016¹. Pour atteindre l'objectif fixé par l'Accord de Paris de limiter la hausse de la température moyenne à 2° d'ici la fin du siècle, la Métropole Européenne de Lille (MEL), 4^e métropole de France, a un rôle essentiel à jouer en termes de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. A travers son projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la MEL apporte une première réponse aux habitants du territoire, en se dotant des moyens nécessaires à l'objectif d'un réchauffement limité à « moins 2° ». C'est le sens de l'engagement pris ce jour par le Conseil Métropolitain qui a voté l'arrêt du projet de PCAET, pour une adoption prévue par la nouvelle Assemblée en décembre 2020.

« A travers ce PCAET, nous prenons date vis-à-vis de l'ensemble des métropolitains : notre métropole prend les responsabilités qui sont les siennes et s'engage à lutter résolument contre le réchauffement climatique avec tous les outils que nous pouvons mettre en œuvre pour préparer et adapter le territoire métropolitain aux nouveaux enjeux climatiques », déclare Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.

Ce projet de PCAET renforce les objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie, de développement des énergies renouvelables, d'amélioration de la qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique aux horizons 2030 et 2050. A ces fins, le PCAET positionne la MEL à la fois comme métropole qui conduit ses propres politiques de manière exemplaire et comme métropole animatrice de territoires.

Parmi les principaux leviers de la MEL : le budget climatique dont le principe et la méthodologie ont été adoptés au Conseil métropolitain d'octobre 2019. Expérimenté dès 2020 sur le budget voirie, le budget climatique vise à influencer positivement les politiques métropolitaines à venir. « En devenant l'une des premières collectivités françaises à engager l'élaboration de son budget climatique, la Métropole Européenne de Lille envoie le signal d'une métropole qui prend ses responsabilités en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique. Ce budget climatique nous donnera les moyens d'évaluer avant chaque décision la capacité de nos projets et politiques publiques à contribuer aux enjeux du PCAET et d'informer les habitants des impacts climatiques de nos politiques. », souligne Christiane Bouchart, Vice-Présidente en charge du développement durable à la Métropole Européenne de Lille.

Les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial

Energie et gaz à effet de serre



Gaz à effets de serre : -45% en 2030, neutralité carbone en 2050
Consommations d'énergie : -16% en 2030 par rapport à 2016

¹ Observatoire Climat Hauts de France, [Tour d'horizon climat-énergie](#), 2017



Production locale d'énergies renouvelables : x 2,3 entre 2016 et 2030 (de 1TWh à 2,3 TWh)



Accroître la capacité de séquestration carbone en développant les boisements et espaces naturels

Qualité de l'air



Réduire les émissions de polluants atmosphériques notamment dans les secteurs du transport routier (44%), de l'industrie (36%), du résidentiel (36%) et du tertiaire (38%)



Réduire de 45% les émissions d'oxydes d'azote, 42% les émissions de particules fines et 34% les émissions de composés organiques volatils (PM10 et PM2,5)



Réduire les émissions d'ammoniac dans le secteur de l'agriculture

Adaptation au changement climatique



Améliorer la connaissance et la gestion des risques associés au changement climatique (pics de chaleur, inondations, retrait-gonflement des argiles...)



Préserver la ressource en eau, en qualité et en quantité



Atténuer les effets des épisodes caniculaires et des îlots de chaleur urbains, en réintroduisant la nature et l'eau dans les milieux urbanisés et en développant le boisement

Les récents épisodes caniculaires en 2018 et 2019, ainsi que l'état de sécheresse prolongé du département du Nord en 2019, attestent de la réalité des impacts du réchauffement climatique sur le territoire métropolitain. La stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique vise à favoriser la résilience du territoire, c'est-à-dire sa capacité d'anticiper, de réagir et de s'adapter face aux perturbations climatiques de plus en plus fréquentes.

Des politiques métropolitaines exemplaires

La MEL s'appuiera sur ses nombreuses compétences, qui ont toutes un impact potentiel sur le système climatique : aménagement, urbanisme, développement économique, mobilité, habitat, gestion du cycle de l'eau, qualité de l'air, gestion du système énergétique... A travers ce projet de PCAET, la collectivité se donne l'ambition d'élaborer ses politiques publiques à l'aune des enjeux climatiques.

L'action climatique de la MEL s'est progressivement renforcée en 2019, avec l'autoroute de la chaleur, l'adoption du Schéma Directeur des Infrastructures de Transports (SDIT) et ses 55 km de tramway et 4 nouvelles lignes BHNS, la Zone à Faible Emission qui sera mise en œuvre fin 2021 ou début 2022.

Parmi les nouveaux objectifs portés par ce PCAET, ont été définies des mesures structurantes :

- la rénovation énergétique des logements à 8200 logements rénovés par an (contre 3200 aujourd'hui),
- la réduction de la part modale de la voiture de 57% à 47% en 2030, atteindre 30% de voitures électriques et 30% de poids lourds roulant au GNV (horizon 2030),
- la rénovation de 30% des surfaces tertiaires, et le renouvellement systématique des équipements de chauffage (horizon 2030)
- le développement du GNV, d'une démarche Clim'Agri et mobilisation du Projet Alimentaire Territorial pour lutter contre les Gaz à Effet de Serre (au sein de l'exploitation, dans les circuits de commercialisation et de distribution, dans l'assiette),
- La structuration du secteur des énergies renouvelables pour atteindre 11% d'énergies renouvelables produites et consommées sur la Métropole, avec la réalisation d'un cadastre solaire, d'un cadastre éolien et d'un cadastre géothermie pour révéler et localiser les potentiels sur le territoire.
- La fin du charbon dans le réseau de chaleur lillois.

Une mobilisation collective pour une métropole plus vertueuse

« L'atteinte de ces objectifs nécessite également un engagement et une action forte de l'ensemble des acteurs du territoire. C'est par la mobilisation de tous, communes, entreprises, citoyens, monde académique, que nous réussirons ce formidable défi de limiter l'impact de notre territoire sur le climat. », ajoute Christiane Bouchart.

Aujourd'hui, de nombreuses communes, entreprises, associations et citoyens se sont saisies de ces problématiques et mènent des actions. **L'enjeu des années à venir est de massifier et d'amplifier la mobilisation tant des communes que du monde économique et de la société civile autour des enjeux climat-air-énergie.**

A cette fin, la MEL déploie déjà de nombreux dispositifs d'accompagnement, qu'il s'agira de développer dans les années à venir :

- En ce qui concerne les communes, la MEL propose des services mutualisés de conseil en énergie partagé et de valorisation des certificats d'économies d'énergie, ainsi que des fonds de concours en faveur de la rénovation thermique des bâtiments communaux ou de la production d'énergies renouvelables.
- Les dispositifs d'accompagnement des citoyens dans la transition énergétique et écologique seront déployés en proximité pour soutenir l'adoption de comportements plus durables en termes de mobilité, d'habitat ou de consommation. Un Conseil Citoyen du Plan Climat sera créé pour suivre, évaluer et proposer des actions aux élus.
- La MEL s'attachera par ailleurs à travailler de façon plus étroite avec le monde académique, de façon à mieux utiliser les connaissances scientifiques récentes dans l'élaboration de sa politique climat-air-énergie. Cette collaboration pourra prendre place dans le cadre d'un conseil scientifique (le « comité miroir ») associant la MEL et différents projets de recherche d'envergure métropolitaine ou régionale.
- Enfin, pour les entreprises, il est notamment proposé aux 12 industriels de la métropole les plus consommateurs d'énergie un contrat de moyens et d'objectifs pour les accompagner dans la mutation de leur source d'énergie et la baisse de leur consommation. Cette démarche originale se déploiera progressivement à d'autres entreprises.

A propos de la MEL

Au service des 90 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr  @MEL_Lille  @melcommunity

Contact presse :

Emilie Green-Leduc
Métropole Européenne de Lille
T : 03 20 21 26 60
M : eleduc@lillemetropole.fr